

est propre, ont été obscures et mal définies. C'est imputable en partie, je l'admettrais volontiers avec le premier ministre, au fait que divulguer des négociations c'est geler notre diplomatie; et en partie parce que parfois, et peut-être en ce moment-ci, nous ne savons trop ce qui peut réellement être négocié.

Mais il y a un aspect fondamental qu'il ne faut pas oublier. Négocier suppose chez les deux parties au moins la volonté de chercher une solution. Si l'une des parties n'a pas l'intention de trouver une solution et ne fait qu'attendre l'occasion de déchaîner sa propagande et d'exploiter les divisions entre les nations occidentales, rien ne garantit l'utilité de ce genre de négociation.

Pour ma part, je crois que bien des signes nous montrent que l'Union soviétique n'a pas l'intention de trouver de solution définitive. Aussi, à mon avis, devons-nous prendre garde de nous laisser leurrer par la perspective de grandes conférences qui apporteraient la solution à tous nos problèmes. La malheureuse réunion au sommet de mai 1960 n'est-elle pas un précédent? Je suis loin de dire que nous devrions rejeter l'idée de conférences futures. Je suis loin de dire que le président des États-Unis aurait dû nécessairement refuser de rencontrer M. Khrouchtchev. Bien au contraire. Nous avons certes accumulé suffisamment d'expérience pour savoir que les problèmes vitaux de notre temps ne se règlent pas par des conférences seulement, mais nous ne devons pas cesser de penser qu'il existe des bases possibles de négociation.

Que peut-on négocier alors? Définissons premièrement ce qui peut être négocié. A mon avis, on ne peut négocier sur la liberté d'une seule personne libre de Berlin-Ouest, ni sur une verge carrée de la zone libre de Berlin-Ouest. Dans le domaine des négociations diplomatiques, j'appuie les politiques du gouvernement telles qu'elles sont exposées en général et je crois qu'en retour, le gouvernement, surtout après la déclaration du premier ministre, appuiera notre alliance. Nous ne donnerons pas à l'Union soviétique la possibilité d'exploiter des scissions dans nos rangs, car d'après moi il n'y en a pas sur les questions de fond.

Ce n'est pas la première fois que la question de Berlin se pose dans son présent contexte. On se souvient qu'en novembre 1958, Khrouchtchev a dit qu'il était temps de se retirer de Berlin et de créer dans cette ville une zone libre démilitarisée. On se souvient aussi qu'à ce moment-là il avait annoncé qu'un traité serait signé entre l'Union soviétique et l'Allemagne de l'Est. Il a préconisé la reconnaissance de l'Allemagne de l'Est par tous les pays, et particulièrement par les quatre puissances d'occupation.

Le Canada a un intérêt en jeu dans cette question, même si nous ne siégeons pas au premier rang à la table de négociations, ce qui n'est pas le cas. Néanmoins, nous avons un intérêt aussi important, dans cette question de Berlin et ses conséquences, que les États-Unis, la Grande-Bretagne, la France ou l'Union soviétique a) à titre de pays du monde et b) à cause de nos propres engagements juridiques à l'égard de situations qui pourraient surgir dans l'Allemagne d'aujourd'hui.

A cet égard, il ne faut pas oublier que le 2 octobre 1954, à Londres, les puissances occidentales de l'OTAN, qui s'étaient réunies pour arrêter les plans de la cessation de l'occupation de la République fédérale d'Allemagne et de son admission à titre de pays au sein de l'OTAN, ont publié la déclaration ci-après, dont le chef de l'opposition se souviendra très bien. Cette déclaration est conçue dans les termes suivants:

Les trois puissances considèrent la sécurité et le bien-être de Berlin ainsi que le maintien de leurs propres positions dans cette ville comme des éléments essentiels de la paix du monde libre dans la présente situation internationale. En conséquence, elles maintiendront des forces armées sur le territoire berlinois aussi longtemps que l'exigeront leurs responsabilités. Elles réaffirment donc qu'elles regarderont toute attaque contre Berlin, d'où qu'elle vienne, comme une attaque contre leurs armées et contre elles-mêmes.

Le 23 octobre 1954, le Canada et les autres membres de l'OTAN se sont ralliés à cette déclaration. Par conséquent, je soutiens que le problème de l'Allemagne et de Berlin comporte un enjeu pour les Canadiens, ainsi que pour les Américains et autres peuples. En outre, nous avons une obligation qui découle de l'article VI du traité de l'Atlantique-Nord, qui déclare qu'est considérée comme une attaque contre toutes les Parties une attaque armée contre les forces d'occupation de l'une quelconque des Parties en Europe.

Par conséquent, ce qui se passe là-bas nous intéresse d'extrêmement près, sans compter que nous sommes une nation d'êtres humains vivant dans cette période très troublée de l'histoire du monde.

En 1959, le gouvernement canadien se vit aux prises avec la situation découlant de l'ultimatum que le président Khrouchtchev avait lancé en novembre 1958. L'OTAN s'est réunie en conférence en 1959, où le Canada fut représenté par le ministre de la Défense nationale de l'époque, le général Pearkes. A mon avis, le général Pearkes a contribué très utilement à la solution de ce problème. Il a reçu des félicitations du chef de l'opposition lorsque celui-ci a pris la parole à la Chambre, quelques semaines plus tard. Nous ne savons pas si, présentement, le gouvernement cherche à rattacher à la situation actuelle